

SEANCE DU 15 MAI 2023

INFORMATIONS :

- COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

2023-045	Signature avec Normandie soulagement d'un devis pour la location de toilettes sèches dans le cadre du festival Latitude(s) organisé le samedi 3 juin 2023 sur l'esplanade du Théâtre Jean Vilar. Le montant de cette prestation s'élève à 715,96 € TTC.
2023-046	Signature avec Normandie soulagement d'un devis pour la location de toilettes sèches dans le cadre de la saison culturelle estivale « L'été sur un plateau » pour le Ciné plein air organisé le vendredi 30 juin 2023 dans la forêt d'IFS. Le montant de cette prestation s'élève à 608,64 € TTC.
2023-047	Signature avec l'institut du monde arabe d'un devis pour la location de l'exposition "Elégance et dentelle, le costume en Méditerranée" dans le cadre du festival Latitude(s) organisé du 30 mai au 2 juin 2023 dans le hall de l'Atelier 860. Le montant de cette prestation s'élève à 400 € TTC.
2023-048	Signature avec l'Union musicale d'IFS d'un contrat dans le cadre d'une prestation lors de la cérémonie commémorative du 8 mai 1945. Le montant de cette prestation s'élève à 500 € TTC.
2023-049	Signature avec la société Prévention Santé au Travail (PST) d'une convention dans le cadre de la prévention santé au travail du personnel de la Ville d'IFS. Précision de la décision du maire n°2023-044 pour indiquer l'imputation budgétaire des cotisations. Les sommes seront imputées en budget de fonctionnement au compte 6475. Le montant annuel de la cotisation correspond à une adhésion fixe de 35 € HT par an à laquelle s'ajoute une cotisation de 102 € HT par agent.
2023-050	Signature avec l'association le Sablier d'une convention de partenariat pour trois représentations à destination des scolaires du spectacle "Daniel dans la nuit" de la compagnie La Rotule. Le montant de cette prestation s'élève à 3 500 € TTC.
2023-051	Signature avec Madame Marie-Pierre DUBOIS , psychologue, d'un devis pour l'organisation de 5 temps d'analyses de pratiques professionnelles, à destination des agents du Multi Accueil, de janvier à décembre 2023. Le montant de cette prestation est de 150 € par séance d'1h30, soit un total de 750 € pour les 5 séances. 50 € par ½ heure supplémentaire pourront être facturés dans la limite d'une dépense totale de 1 000 € (prestation non assujettie à la TVA).
2023-052	Signature avec la société ICAP d'un renouvellement de contrat pour la maintenance du logiciel de gestion informatique du Multi Accueil F. Dolto. Ce contrat est signé pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023. Le montant annuel de cette prestation s'élève à 906,19 € TTC.
2023-053	Signature avec Madame Véronique ACAR EGNELL , auto-entrepreneur, d'un devis pour l'organisation de 5 temps d'analyses de pratiques professionnelles, à destination des Assistants Maternels des communes organisatrices, de janvier à décembre 2023. Le coût de cette prestation est partagé entre les différents RPE organisateurs. Pour la Ville d'IFS, le montant de la prestation est de 147,50 € pour les 5 séances (prestation non assujettie à la TVA).
2023-054	Signature avec la société OTIS d'un contrat de maintenance pour l'ascenseur de l'école Marie Curie d'une durée d'un an à compter du 1 ^{er} janvier 2023, renouvelable 3 fois. Le coût de la maintenance s'élève à 624 € TTC par an.
2023-055	Signature avec la société ACS d'un devis pour un gardiennage de nuit du 26 mai 2023 à 17h30 au 27 mai 2023 à 8h30 suite à l'installation du matériel pour le Festival des Galopins. Le montant de cette prestation est de 429,30 € TTC.

2023-056	Signature avec Patrice BOURDIN d'un devis pour la réservation du manège « Charly Biscuit » le samedi 27 mai 2023 lors du Festival des Galopins. Le montant de cette prestation est de 400 € (prestation non assujettie à la TVA).
2023-057	Signature avec la société LUDINACRE d'un devis pour la location et l'encadrement de deux structures de jeux gonflables le samedi 27 mai 2023 lors du Festival des Galopins. Le montant de cette prestation est de 1 200 € TTC.
2023-058	Signature avec SELFIEPROD/FRETARD WILLIAMS d'un devis pour la location et l'encadrement d'un photomaton le samedi 27 mai 2023 lors du Festival des Galopins. Le montant de cette prestation est de 350 € (prestation non assujettie à la TVA).
2023-059	Signature avec la SARL ART'SYNDICATE d'un contrat de cession pour 3 représentations du spectacle "Tapis volants" de la compagnie du Chat qui siffle le mercredi 31 mai à 09h30 et le jeudi 1 ^{er} juin 2023 à 09h30 et 11h00 à la salle François Mitterrand dans le cadre du festival Latitude(s). Le montant de cette prestation s'élève à 2 000 € TTC.
2023-060	Signature avec la SARL ART'SYNDICATE d'un contrat de cession pour le concert de "Aman Dhio" le vendredi 5 mai 2023 à 15h00 à la Résidence autonomie Jean Jaurès à l'occasion d'un projet d'action culturelle dans le cadre du festival Latitude(s). Le montant de cette prestation s'élève à 650 € TTC.
2023-061	Signature avec la société ARIMA CONSULTANT d'un contrat pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des contrats d'assurance de la Ville d'Ifs et du CCAS. Le montant du devis est de 960 € TTC.
2023-062	Signature avec l' association DIONYSIAC TOUR d'un contrat de cession pour le concert de "Dafné Kritharas" le samedi 3 juin 2023 à 20h30 au Théâtre Jean Vilar dans le cadre du festival Latitude(s). Le montant de cette prestation s'élève à 4 000 € TTC.
2023-063	Signature avec TOHU BOHU d'un devis et d'un contrat pour l'intervention de 3 artistes maquilleuses costumées le samedi 27 mai 2023 lors du Festival des Galopins. Le montant de cette prestation est de 1 475 € TTC.
2023-064	Signature avec la société L'AGENCE PRO d'un devis pour la réalisation d'opérations nécessaires à la création d'une ligne téléphonique avec abonnement pour l'école Marie Curie. L'abonnement est souscrit pour une durée d'un an à compter de la mise en service et reconductible tacitement. Les conditions financières sont décomposées de la manière suivante : - ligne téléphonie : 438 € TTC de frais fixes d'installation ; - abonnement téléphonie : 100, 74 € TTC par mois. Ce qui revient à une dépense totale de 538,74 € HT
2023-065	Signature avec Mathilde SALMON d'un devis pour l'organisation de deux ateliers de sophrologie, les mercredis 19 avril et 3 mai 2023, à destination de 8 jeunes du service AJA 16 25 ans. Le montant de cette prestation est de 250 € (prestation non assujettie à la TVA).
2023-066	Signature avec LA FABRIK À SONS d'un contrat et d'un devis pour un interlude musical et une représentation du spectacle « Le bal des p'tits pieds 2 » le samedi 27 mai 2023 lors du Festival des Galopins. Le montant de cette prestation est de 800 € (prestation non assujettie à la TVA).
2023-067	Signature avec l' entreprise QUADIENT d'une reconduction du contrat de maintenance de la machine de mise sous pli signé le 7 octobre 2015. Le coût annuel révisé de ce contrat est de 1 027,49 € TTC.
2023-068	Signature avec la société BPROD d'un devis pour la réalisation de la captation vidéo du gala de danse de fin d'année de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse qui aura lieu le samedi 17 juin et le dimanche 18 juin 2023. Le montant de cette prestation s'élève à 1 400 € TTC.
2023-069	Signature avec l' association "CAEN ÇA SWING !" d'un devis pour l'organisation d'ateliers découverte le samedi 24 juin 2023. Le montant total de la prestation s'élève à 200 € TTC.
2023-070	Signature avec la société QUALICONSULT d'une convention pour le contrôle technique et les vérifications de l'éclairage sur le terrain d'honneur situé Chemin du Val. Cette convention est conclue pour une durée de deux mois, soit du 1 ^{er} juillet au 31 août 2023. Les conditions financières sont décomposées de la manière suivante : missions de contrôle technique : 1 470 € HT et missions de vérification technique : 550 € HT. Ce qui revient à une dépense totale de 2 020 € HT. Dans le cadre d'une intervention supplémentaire, les vacances sont fixées à un montant de 800 € HT par demi-journée.

2023-071	Signature avec la société SECURITAS TECHNOLOGY d'un contrat pour la location de matériel et le service de télésurveillance des bâtiments communaux pour une durée d'un an à compter du 1 ^{er} avril 2023. Le montant de ce contrat est de 2 701,47 € HT pour un mois ce qui revient à une dépense totale de 32 417,64 € pour un an.
2023-072	Signature avec la société SECURITAS TECHNOLOGY d'un contrat de télésurveillance pour la protection du groupe scolaire Paul Fort, rue Camille Saint Saëns pour une durée d'un an à compter du 1 ^{er} avril 2023. Le montant de ce contrat est de 80 € pour un mois ce qui revient à une dépense totale de 960 € HT pour un an.
2023-073	Signature avec la société SECURITAS TECHNOLOGY d'un contrat de télésurveillance pour la protection du groupe scolaire Marie Curie, rue de la République pour une durée d'un an à compter du 1 ^{er} avril 2023. Le montant de ce contrat est de 80 € pour un mois ce qui revient à une dépense totale de 960 € HT pour un an.
2023-074	Signature avec le PRÉFET DU CALVADOS d'un "Contrat Urgence Titres - Mairie engagée" relatif au renforcement des capacités de recueil des demandes de titres d'identité et de voyage. Par la signature de ce contrat, le maire s'engage à accroître les demandes de titres d'au moins 20 % sur la période du 1 ^{er} mai au 30 juin 2023 par rapport à la période du 1 ^{er} janvier au 28 février 2023. Si l'objectif fixé dans le contrat est atteint, le montant de la recette pour la Ville s'élèvera à 4 000 €.
2023-075	Signature avec Annelise CHOIN d'un devis, ludothèque mobile être et jouer, pour l'animation d'une après-midi jeux de société sur le thème du Japon, le mercredi 26 avril 2023, à destination des jeunes de l'ACM 11-17 ans. Le montant de cette prestation est de 118 € (prestation non assujettie à la TVA).
2023-076	Signature avec Maxime PEAN d'un devis pour l'animation d'une séance d'initiation au roller, le mercredi 12 avril 2023, à destination de 15 jeunes de l'ACM 11-17 ans. Le montant de cette prestation est de 366,62 € (prestation non assujettie à la TVA).
2023-077	Signature avec le restaurant TABOULEH d'un devis pour la restauration des artistes, des techniciens et des organisateurs (dîner) le samedi 3 juin 2023 dans le cadre du festival Latitude(s). Le montant unitaire de cette prestation est de 16,50 € TTC.
2023-078	Signature avec l'association ART ITINERANT d'un devis pour l'animation de 4 ateliers en lien avec le Parc Archéo les 24, 25, 27 et 28 avril 2023 dans le cadre des activités de l'Atelier 860. Ce devis inclut la fourniture des matériaux nécessaires à la réalisation du mobilier en bois. Le coût de cette prestation s'élève à 1 425 € TTC.
2023-079	Signature avec l'association JUNO CANADA d'une adhésion pour l'année 2023. Le montant de la cotisation s'élève à 150 € TTC.
2023-080	Signature avec l'association WESTLAKE d'une adhésion pour l'année 2023. Le montant de la cotisation s'élève à 250 € TTC.
2023-081	Signature avec l' AGENCE CONTINENTALE DE SÉCURITÉ (ACS) d'un devis pour le gardiennage du site square Niederwerrn du vendredi 2 juin 17h30 au samedi 3 juin 2023 9h00 dans le cadre du festival Latitude(s). Le montant de cette prestation s'élève à 456,72 € TTC.
2023-082	Signature avec le restaurant MIMA LA FASSIA d'un devis pour la restauration des artistes, des techniciens et des organisateurs (déjeuner) le samedi 3 juin 2023 dans le cadre du festival Latitudes(s). Le montant unitaire de cette prestation est de 17,70 € TTC.
2023-083	Signature avec la société BESSIN ETANCHÉITÉ d'un acte spécial portant acceptation du sous-traitant Stéphane Panier pour l'exécution des prestations suivantes : révision de couverture. Le montant des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant s'élève à 4 495,65 € HT auto liquidation (prestation non assujettie à la TVA).
2023-084	Signature avec l'association THÉÂTRE DE L'ECHAPPÉE d'un devis pour une représentation du spectacle "Tapis", le samedi 25 novembre 2023, à destination des publics de la Bibliothèque et du RPE d'Ifs. Le coût de la représentation sera partagé entre deux structures. Pour le RPE, le montant de cette prestation est de 616,78 € TTC.
2023-085	Signature avec la société ABSCIS BERTIN CONSTRUCTION d'un acte spécial portant acceptation du sous-traitant Varin Père et fils pour l'exécution des prestations suivantes : aménagement de combles aménagés. Le montant des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant s'élève à 16 079,66 € HT auto liquidation (la TVA est due par le titulaire).

2023-086	Signature avec la base de loisirs de JUMIÈGES LE MESNIL d'un devis pour l'organisation d'un séjour, à destination de 14 enfants de l'ACM 3-6 ans, du 20 au 21 juillet 2023. La prestation comprend l'hébergement des enfants, de leurs accompagnateurs et les animations mentionnées sur le devis. Le montant de cette prestation est de 302,40 € TTC. Ce montant est basé sur le nombre maximum de participants. Il est par conséquent estimatif et pourra être modifié en fonction du nombre d'enfants réellement inscrits.
2023-087	Signature avec la base de loisirs de JUMIÈGES LE MESNIL d'un devis pour l'organisation de 3 séjours, à destination de 28 enfants de l'ACM 6-12 ans, du 10 au 12, du 18 au 21 et du 25 au 28 juillet 2023. La prestation comprend l'hébergement des enfants, de leurs accompagnateurs et les animations mentionnées sur le devis. Le montant de cette prestation est de 2 842,80 € TTC. Ce montant est basé sur le nombre maximum de participants. Il est par conséquent estimatif et pourra être modifié en fonction du nombre d'enfants réellement inscrits.
2023-088	Signature avec la base de loisirs de JUMIÈGES LE MESNIL d'un devis pour l'organisation d'un séjour, à destination de 14 jeunes de l'ACM 11-17 ans, du 17 au 21 juillet 2023. La prestation comprend l'hébergement des enfants, de leurs accompagnateurs et les animations mentionnées sur le devis. Le montant de cette prestation est de 908,80 € TTC. Ce montant est basé sur le nombre maximum de participants. Il est par conséquent estimatif et pourra être modifié en fonction du nombre d'enfants réellement inscrits.
2023-089	Signature avec la base de Loisirs de THURY PLEIN AIR d'un devis pour l'organisation d'un séjour, à destination de 14 jeunes de l'ACM 11-17 ans, du 24 au 28 juillet 2023. La prestation comprend l'hébergement des enfants, de leurs accompagnateurs et les animations mentionnées sur le devis. Le montant de cette prestation est de 866 € (prestation non assujettie à la TVA). Ce montant est basé sur le nombre maximum de participants. Il est par conséquent estimatif et pourra être modifié en fonction du nombre d'enfants réellement inscrits.
2023-090	Signature avec Jean DE DOUVILLE , Parc équestre, d'un devis pour l'organisation d'un séjour, à destination de 14 enfants de l'ACM 3-6 ans, du 17 au 18 août 2023. La prestation comprend l'hébergement des enfants, de leurs accompagnateurs et les animations mentionnées sur le devis (découverte équitation). Le montant de cette prestation est de 364 € TTC. Ce montant est basé sur le nombre maximum de participants. Il est par conséquent estimatif et pourra être modifié en fonction du nombre d'enfants réellement inscrits.
2023-091	Signature avec l'association Pont d'Ouilly Loisirs d'un devis pour l'organisation de 4 séjours : du 7 au 11 août 2023, à destination de 14 jeunes de l'ACM 11-17 ans, du 8 au 11, du 16 au 18 et du 22 au 25 août 2023, à destination de 20 enfants (par séjour) de l'ACM 6-12 ans. La prestation comprend l'hébergement des enfants, de leurs accompagnateurs et les animations mentionnées sur le devis. Le montant de cette prestation est de 3 422,40 € (prestation non assujettie à la TVA). Ce montant est basé sur le nombre maximum de participants. Il est par conséquent estimatif et pourra être modifié en fonction du nombre d'enfants réellement inscrits.